

Règlement du concours Salamandre

Participation : pour participer au concours, le ou la participant.e devra identifier correctement les 4 feuilles présentées dans la vidéo « Secrets d'arbres (2) le tilleul ». Le commentaire peut être laissé sous la vidéo sur la chaîne YouTube de la Minute Nature, sur la page Facebook de la Salamandre, le compte Instagram de la Salamandre ou sur l'article salamandre.org. Une participation sur chaque canal est possible. Le concours est ouvert aux personnes résidant en Suisse et en France Métropolitaine.

Désignation des gagnants: les gagnant.e.s seront désigné.e.s en fonction d'un instant gagnant choisi préalablement à l'ouverture du concours. Cet instant sera retenu sur les journées des 25/05/2022 au 30/05/22. Les gagnant.e.s disposeront d'un délai de 48h à compter de l'annonce du gain pour transmettre leurs coordonnées. Faute de réponse, le lot sera remis en jeu.

Envoi du lot: la Salamandre se chargera de l'envoi des lots en Suisse et en France Métropolitaine. Elle ne serait être tenue responsable en cas d'égarement du colis ou de l'email par les services postaux ou le fournisseur d'accès internet. Ce concours n'est ni organisé, ni géré, ni sponsorisé par Facebook et Facebook ne serait être tenue responsable en cas de problème.